

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 SEPTEMBRE 2019

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le 12 septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 4 septembre 2019, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Virginie CANARD, Dominique BAESJOU, Annick DEVAUD-CHARLES ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Tony BERTHELOT, Jacques DURET, Alain CLEMENT, Philippe MARSAC, Jean-Claude BROCHARD et Thierry TURBE.

Etaient absents excusés : Madame Véronique HERAUD, ainsi que Monsieur PALITO.

Etait absente : Madame Emmanuelle CURRAN.

Pouvoirs : Véronique HERAUD à Alain CLEMENT
Rémy PALITO à Béatrice TURBE

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CLEMENT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'ajouter comme point supplémentaire le montant de tarification des gobelets non restitués.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 26 juin 2019.

2 - AUTORISATION POUR ACTE ADMINISTRATIF

Vu la délibération du 27 juin 2018 faisant état des délaissés des Brardes,

Vu la délibération du 25 mars 2019 fixant le prix de vente à 20 € du m²,

Considérant qu'il convient de formaliser par actes administratifs les cessions des parcelles privées de la Commune au profit des riverains ayant donné leurs accords,

Considérant la charge de travail que constitue la rédaction de ces actes, Monsieur le Maire souhaite missionner Monsieur Damien GENEAU, de formation notariale, pour le temps nécessaire par l'intermédiaire du Centre de Gestion.

Il est précisé que la collectivité compte entreprendre dans l'avenir de nouvelles démarches d'acquisitions foncières pour régulariser des bandes d'alignement non rétrocédées dans le

domaine public, notamment chemin des Brardes, et ainsi pouvoir envisager un projet d'aménagement.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, sachant que les crédits budgétaires sont suffisants, le Conseil Municipal unanime autorise Monsieur le Maire à recevoir les actes administratifs, au titre de l'Etat, et à autoriser Monsieur Rémy PALITO, 1^{er} Adjoint, agissant es-qualité, à signer les actes qui seront établis.

3 - CHEMIN DES ARTISANS – ACQUISITION FONCIERE

Vu l'article l'article L2121-29 du CGCT par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 2 avril et 20 juin 2014 portant délégations au Maire,

Vu l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études DL INFRA portant requalification de la zone artisanale de La Couarde-sur-Mer,

Vu le plan division du chemin des Artisans réalisé par la SELARL Christine VIVIES, Géomètre-Expert D.P.L.G.

Considérant que la requalification du chemin des Artisans nécessite l'acquisition d'une bande foncière de 3 mètres de large sur toute sa longueur pour la création d'une noue végétale en vue de la bonne gestion des eaux pluviales, soit une surface estimative de 1 000 m² sur toute la longueur.

Considérant que le foncier impacté par cette division est actuellement de la terre agricole dont la valeur est fixée à 1,07 € du mètre carré,

Monsieur le Maire précise que le propriétaire consent à céder cette bande de terrain en veillant à respecter certains aménagements.

Monsieur le Maire donne des précisions sur le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux :

- Tranche 1 : reprise de la voirie chemin des Artisans fin 2019/début 2020,
- Tranche 2 concernant le cœur de la zone artisanale : reprise des réseaux entre la fin 2019 et le printemps 2020 puis reprise de la voirie à compter de septembre 2020.

Les crédits budgétaires étant suffisants, le Conseil Municipal unanime décide :

- d'approuver l'acquisition de la bande de terrain sur une largeur de 3 mètres selon plan de division au prix de 1,07 € du mètre carré pour la réalisation d'une noue végétale,
- de prendre en charge les frais de notaire et de géomètre liés à ce dossier,
- de charger Monsieur le Maire de signer l'acte à intervenir et lui tous pouvoirs dans le cadre des négociations éventuelles pour assurer l'exécution de la présente délibération.

4 - REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES – CONSTITUTION D'UN COMITE INFORMATIQUE ET LIBERTE

Vu le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) adopté le 27 avril 2016 et applicable le 25 mai 2018,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2019 relatif au contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles,

Vu le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles entre la Commune de La Couarde-sur-Mer et SOLURIS,

Monsieur le Maire explique que le RGPD s'applique à tous les traitements effectués par un responsable de traitement européen ou sur un résident européen et qu'en sont exclus les seuls traitements à usage strictement personnel ou domestique.

Il indique que selon l'article 5 du RGPD, les données doivent être :

- traitées de manière licite, loyale et transparente
- collectées pour des finalités déterminées
- adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire
- exactes et si besoin tenues à jour
- conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité
- sécurisées

et que chaque traitement de données à caractère personnel doit être enregistré dans le registre des traitements, celui-ci indiquant au minimum les finalités du traitement, les données qui sont collectées ainsi que les durées de conservation des données.

Il précise que pour la Commune, les interlocuteurs désignés sont :

- SOLURIS en qualité de Délégué à la Protection des Données,
- Catherine COPPIN (par délégation du Maire) comme responsable du traitement,
- Thomas TOINEL comme responsable opérationnel

et que, pour la gestion de ce règlement, la Commune dispose d'un logiciel appelé MADIS (saisie du registre de traitement, plan d'actions, demandes, violations...)

Monsieur le Maire conclut son exposé en indiquant que la Commune doit constituer un Comité Informatique et Liberté qui devra se réunir au minimum une fois par an pour établir un bilan annuel mais également dans un premier temps pour valider la politique de gestion des données et la politique de protection des données.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de constituer le Comité Communal Informatique et Liberté qui sera composé de Monsieur le Maire, le responsable de traitement et le responsable opérationnel.

5 - BAIL COMMERCIAL LA POSTE – PASSATION D’UN AVENANT

Monsieur le Maire explique que les services de La Poste bénéficient d’un bail commercial relatif au bureau de poste depuis le 8 juin 2010 qui prévoyait que la consommation d’eau serait facturée par la Commune à l’occupant.

Il ajoute qu’avec les travaux de réhabilitation du logement situé à l’étage de cet immeuble, le réseau d’adduction d’eau a dû être scindé et La Poste est maintenant titulaire d’un abonnement en propre ; en conséquence, il convient de modifier le bail visé plus haut conformément au projet d’avenant joint à la présente.

Monsieur le Maire précise que le logement est loué depuis août à une mère de famille et ses trois enfants.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’approuver cet avenant et charge Monsieur le Maire de le signer.

6 - ANTENNES DE RADIOTELEPHONIE – TRANSFERT DES INSTALLATIONS FREE MOBILE A ILIAD 7

Monsieur le Maire explique que, par courrier du 11 juillet dernier, Free Mobile informe la Commune du transfert de ses équipements de radiotéléphonie à la société ILIAD 7 à compter du 1^{er} janvier 2020.

Considérant qu’il convient de modifier la convention en date du 28 février 2017 autorisant FREE MOBILE à occuper le clocher de l’église afin que la société ILIAD 7 s’y substitue, il est donc proposé au Conseil Municipal, qui accepte à l’unanimité, de le charger de signer l’avenant à intervenir en ce sens, sachant qu’un projet a été demandé à Free Mobile le 6 août 2019.

7 - TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT D’ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTON qui indique que, pour la 1^{ère} fois cette année, un agent chargée de coordonner les animations estivales et gérer la communication de la Collectivité a été recrutée pour 6 mois de saison, d’avril à septembre.

Elle explique que le succès de ce service indispensable en matière d’image a mis en avant la multitude de besoins auxquels la Commune n’a pu faire face jusqu’à présent que de façon succincte et non professionnelle et propose de pérenniser ce poste.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, sachant que les crédits budgétaires sont suffisants, le Conseil Municipal unanime décide de créer un poste d’adjoint d’animation principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2019 dont les missions seraient les suivantes :

- Coordination des animations et festivités
- Gestion de la communication en général
- Gestion des expositions de la mairie et de la bibliothèque

- Aide et suppléance à la bibliothèque
- Animation du groupe de travail sur le commerce couardais

Le tableau des effectifs permanents est ainsi fixé au 1^{er} octobre 2019.

FILIERE ADMINISTRATIVE			
Postes	Situation antérieure au 1/07/2019 en ETP	Pourvus au 1/09/2019	Proposition au 1/10/2019 en ETP
DGS 10 à 20000 H	1	1	1
Attaché hors classe	1	1	1
Rédacteur Pl 2 Cl	1	1	1
Adjoint adm Pl 1 Cl	2	2	2
Adjoint adm Pl 2 Cl	2	1	2
Adjoint adm	2	1	2
Totaux	9	6	9

FILIERE TECHNIQUE			
Postes	Situation antérieure au 1/07/2019 en ETP	Pourvus au 1/09/2019	Proposition au 1/10/2019 en ETP
Technicien Pl 2 Cl	1	1	1
Agent de Maîtrise	2	2	2
Adjoint tech Pl 1 Cl	1	1	1
Adjoint tech Pl 2 Cl	1	1	1
Adjoint tech	4	3	4
Totaux	9	8	9

FILIERE ANIMATION			
Postes	Situation antérieure au 1/07/2019 en ETP	Pourvus au 1/09/2019	Proposition au 1/10/2019 en ETP
Animateur	1	1	1
Adjoint d'anim Pl 2 Cl	3	3	4
Adjoint d'anim	2	1	2
Totaux	6	5	7

FILIERE CULTURELLE			
Postes	Situation antérieure au 1/07/2019 en ETP	Pourvus au 1/09/2019	Proposition au 1/10/2019 en ETP
Assistant qual de conservation 1 Cl	1	1	1
Totaux	1	1	1

FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Postes	Situation antérieure au 1/07/2019 en ETP	Pourvus au 1/09/2019	Proposition au 1/10/2019 en ETP
Gardien-Brigadier de PM	1	1	1
Totaux	1	1	1

Monsieur le Maire fait une parenthèse pour exposer les mouvements de personnel passés et futurs dans la collectivité :

- Départ le 1^{er} novembre du jardinier Quentin GUILHEM arrivé mi-mai mais déjà sur le départ bénéficiant d'une promotion dans une commune voisine,
- Départ de la responsable du service de Police Municipale mi-octobre,
- Arrivée de Michaël MARIAUD chargé d'affaires bâtiments et VRD début septembre pour compenser le départ en juin de l'ancien responsable des services techniques,
- En urbanisme, départ de Charline MENNETRAT le 15 octobre et retour d'Aurélié LEGERON fin septembre.

8 - CHANGEMENT DE DENOMINATION DU SYNDICAT DES EAUX DE CHARENTE-MARITIME

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération du Comité Syndical du 20 juin 2019 approuvant le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime qui devient Eau 17.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 juin 2019 approuvant le changement de dénomination et la modification de l'article 3 des statuts du Syndicat,

Considérant que conformément à la procédure prévue aux articles L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres adhérents du Syndicat disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification statutaire,

Le Conseil Municipal unanime approuve le changement de dénomination du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime qui devient Eau 17.

9 - MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT DES EAUX DE CHARENTE-MARITIME

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision du Comité du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime, réuni le 20 juin 2019, de modifier ses statuts afin de prendre en compte :

- les conséquences de la loi NOTRe et la loi Ferrand
- la représentation des EPCI ainsi que celle des Communes à travers des collègues

- le nombre des membres du bureau qui sera fixé par le Comité Syndical
- les commissions territoriales qui seront calquées sur le périmètre des EPCI
- les activités accessoires : eaux pluviales urbaines et la DECI

Il rappelle que la note de synthèse transmise par le Syndicat a été communiquée aux membres de l'Assemblée délibérante.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Vu la délibération du Comité du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime en date du 20 juin 2019 approuvant la modification de ses statuts,

Considérant que conformément à la procédure prévue aux articles L.5211-20, L.5212-6, L.5212-7, L.5212-8 et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres adhérents du Syndicat disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification statutaire,

Conformément à la loi NOTRe, Monsieur le Maire précise que la compétence eau et assainissement sera transférée à la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2020. Parallèlement les Communes garderont la compétence pluviale comme le prévoit la loi récemment amendée.

Le Conseil Municipal unanime approuve la modification des statuts qui lui a été présentée.

10 - ADHESION AU SYNDICAT DES EAUX DE CHARENTE-MARITIME (EAU 17) DE LA VILLE DE SAINTES AUX COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire explique que par délibération du 6 juin 2019, la Ville de Saintes a demandé son adhésion au Syndicat des Eaux de Charente-Maritime pour les compétences eau et assainissement collectif et le Comité du Syndicat a accepté cette adhésion, la compétence assainissement non collectif ayant déjà été transférée.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Vu la délibération du Comité du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime en date du 20 juin 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5212-6,

Le Conseil Municipal unanime approuve l'adhésion au Syndicat des Eaux de Charente-Maritime (Eau 17) de la Ville de Saintes pour les compétences eau potable et assainissement collectif.

Monsieur le Maire apporte des précisions quant à la situation actuelle.

11 - CENTRE DE GESTION - DESAFFILIATION DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Monsieur le Maire explique que le Département de la Charente-Maritime est affilié au Centre de Gestion depuis le 1^{er} janvier 2008 pour les seuls adjoints techniques des établissements d'enseignement, affectés dans les collèges.

Il ajoute que par courrier du 9 juillet 2019, le Centre de Gestion fait part du souhait du Département de se désaffilier pour ces agents et que l'avis de la Commune de La Courde-sur-Mer est requis.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime donne un avis favorable à la désaffiliation sollicitée par le Département de Charente-Maritime.

12- TARIF FACTURATION GOBELET NON RESTITUE

Monsieur le Maire donne la parole à Peggy LUTON qui explique la mise à disposition de gobelets aux associations.

Pour la bonne gestion de ces gobelets, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité :

- de facturer 1 € l'unité tout gobelet non restitué,
- de gérer cette facturation au moyen de la régie de recette relative à l'encaissement des locations de salles communales et de matériels.

13 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

13.1 – BILAN SAISON ESTIVALE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un premier bilan de la saison :

Au niveau accidentologie, la saison a malheureusement encore été ponctuée d'accidents plus ou moins graves. La Commune a notamment été profondément touchée par le décès de l'un de ses jeunes couardais. Un autre accident grave est recensé au niveau de la traversée de la RD 735, rue de la Parée, et d'autres résultants de comportements dangereux de la part des cyclistes.

La saison a également été rythmée par des plaintes pour nuisances sonores à l'encontre de bars situés avenue du Mail et ce malgré un rappel à leurs obligations en avant saison. L'un d'entre eux a notamment fait l'objet d'une demande de sanction administrative auprès du Préfet pour dépassement de la capacité de sa jauge, du niveau sonore trop élevé et de problèmes d'hygiène et de salubrité publiques. D'autres plaintes visant La Pergola ont été relayées sur les réseaux sociaux contestant des pratiques inacceptables à l'égard de certains clients.

En termes de fréquentation, le constat est ambivalent avec un sentiment de baisse en juillet par rapport à l'an passé contesté par l'augmentation du nombre de passages au pont ainsi que l'augmentation du nombre de tonnes d'ordures ménagères ramassées passant pour l'ensemble

de l'île de 732 à 819 tonnes. Parallèlement les déchets des professionnels ont baissé de 618 à 552 tonnes sur la même période et les déchets récoltés aux points d'apport volontaire, tous déchets confondus, sont passés de 481 tonnes en juillet 2018 à 486 tonnes en juillet 2019. En août, les déchets récoltés sont passés de 690 à 715 tonnes marquant une nette augmentation.

Au niveau du marché, les commerçants sont globalement très satisfaits de la saison avec une constante progression du chiffre d'affaires de ceux situés sous les halles. Madame CANARD évoque l'incidence de la perte de vitesse du marché du centre. Madame TURBE partage cette satisfaction générale mais déplore effectivement les problèmes rencontrés dans le centre. Elle précise qu'une partie des commerçants auraient aimé ouvrir 2 jours par semaine entre la Toussaint et la fin d'année. Avant toute décision, Monsieur le Maire demande à la commission paritaire des marchés de préciser les jours d'ouverture souhaités et d'obtenir les engagements écrits des commerçants. Madame TURBE présente une autre demande des commerçants pour ouvrir de 4 jours à 5 jours, du mercredi au dimanche, à compter de la semaine prochaine jusqu'au 11 novembre. L'assemblée acte cette proposition qui clarifie le calendrier d'ouverture du marché. Madame TURBE conclut en précisant que le marché du Mail sera ouvert tous les matins pendant les vacances de la Toussaint ainsi que du mercredi 6 au dimanche 11 novembre.

Pour les campings, Monsieur le Maire informe que deux d'entre eux ont fait le plein qu'à partir du 24 juillet.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui présente un bilan favorable au niveau des plages malgré une arrivée d'algues en août. Côté sauveteurs pas d'incidents majeurs recensés. L'aménagement de l'arrière-plage des Prises a été apprécié de même que les toilettes sèches malheureusement taguées. Il mentionne l'expérimentation positive de la suppression des poubelles sur le site.

Il poursuit avec le camping municipal Le Rémondeau qui affiche en mai une baisse de 14% de sa fréquentation mais qui est désormais complet depuis le 15 juin avec un chiffre d'affaires en hausse passant de 572 000 € en 2018 à 586 000 € pour la même période cette année. Globalement la fréquentation est constante avec une présence importante d'allemands et d'anglais. Au niveau personnel, on note une bonne saison au niveau de l'équipe d'entretien et quelques difficultés rencontrées à l'accueil. Pour le skate-park, bilan ambivalent entre atout et nuisances. La gérante propose de changer l'orientation des terrains pour éviter les jets de ballon dans le camping. Bilan par contre très positif des vélos-tentes mis en place cette année ; concept à développer. En ce qui concerne les mobil-homes vieillissants, Gabrièle DENIS déconseille de les louer après 2020. Au niveau de la réhabilitation et de l'extension du bâtiment d'accueil, la consultation publique a été infructueuse remettant en question la faisabilité du projet cette année.

Pour les animations, Monsieur le Maire laisse la parole à Peggy LUTON qui commence par rappeler l'arrivée de Lucie Sapin en qualité de coordinatrice et d'agent en charge de la communication ce qui a été très bénéfique pour la collectivité. Sur le déroulé, globalement tout s'est bien passé avec une bonne fréquentation. Reste des améliorations à apporter sur la gestion des vides-greniers. A noter la variété des animations sur les sorties de plage, le gros

travail de la bibliothèque autour de la musique et l'organisation pour la première fois d'un vide-grenier sur cette thématique sur un créneau nouveau 17-22h à renouveler. Retour positif du pique-nique gourmand du mois d'août avec une présence massive de couardais. Face à la fermeture des Mouettes, une décoration a été réalisée sur la devanture et des food-trucks ont pris place aux abords du parvis pour apporter une offre complémentaire lors des animations. Par contre, les chaleurs estivales associées à la minéralité du centre ont été difficilement soutenables pour les artistes comme pour les spectateurs. Face à ce constat et conscient du réchauffement climatique qui menace d'accentuer et de répéter ces problèmes, Monsieur le Maire informe qu'une réflexion de végétalisation du parvis va être lancée pour tenter de créer de l'ombre et un îlot de fraîcheur.

Peggy LUTON ponctue son intervention en rappellent les animations à venir dont le tournoi de tennis handisport, les journées du patrimoine et le Re Swim Run. A cela s'ajoute des ateliers informatiques fin septembre pour les personnes âgées de 60 ans et plus.

13.2 – ENQUETE SUR LE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Monsieur le maire rappelle le lancement d'une enquête communale sur les besoins et capacités en logements des travailleurs saisonniers. Il évoque également une opportunité de préemption sur un bien de 800 000 € pour création de 4 chambres de saisonniers qui n'a pas abouti en raison du coût difficilement supportable pour les finances de la collectivité.

13.3 – RAPPORTS ANNUELS 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ayant pris connaissance des documents, le Conseil Municipal unanime prend acte des rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Les rapports sont téléchargeables sur <https://www.eau17.fr/documentation/>

13.4 - ENGAGEMENTS PAR DELEGATION

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'ils ont été destinataires de l'état des engagements signés du 19 juin au 3 septembre 2019 dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 2 avril 2014 pour la durée du mandat.

13.5 – PAPI – TRAVAUX DE DEFENSE DES COTES

Monsieur le Maire informe avoir obtenu le calendrier précis du chantier et avoir reçu les riverains de l'opération mercredi 11 septembre pour leur préciser l'organisation du chantier et répondre à leurs interrogations.

Le chantier débutera officiellement le 23 septembre entre Goisil et la Moulinatte puis à partir de la mi-novembre autour du bassin de Goisil.

Les difficultés se concentreront à l'ouest du projet au vu des périodes de nidification, du calendrier d'activité des ostréiculteurs ainsi que les susceptibles complications de stabilité du

sol en période pluvieuse. Dans ce contexte, une dérogation sera demandée pour tenter de réaliser une partie du chantier en période de nidification puis après septembre pour prendre en compte l'activité touristique.

Pour l'organisation du chantier, la piste cyclable longeant le littoral entre St Martin et La Couarde est fermée jusqu'à la fin mars. A l'ouest du chantier la Levée des Habitants le sera également entre novembre et mars 2020. Enfin, sur le tronçon côté prise d'eau Dieppe, l'opération nécessitera de détourner la circulation cycliste par la piste du sel.

Monsieur BERTHELOT ajoute que les difficultés rencontrées portent également sur le maintien de l'accès aux établissements de dégustation. L'idée serait ainsi de bloquer physiquement les cyclistes au niveau du Pas des Huitres (St Martin) et de les dévier vers la piste du Bois-Plage.

Monsieur TURBE s'inquiète de l'état de la Levée des Habitants après travaux. Monsieur le Maire le rassure en précisant qu'un constat d'huissier avant travaux va être réalisé par l'entreprise qui aura pour mission de remettre en état toutes les voies et les chemins endommagés.

13.6 – LES MOUETTES

Monsieur le Maire marque son pessimisme quant au devenir immédiat de l'établissement après avoir reçu un appel du propriétaire qui compte revaloriser le prix de vente des murs de 60% après expertise. L'un des repreneurs serait ainsi finalement réticent au vu du prix demandé et des travaux à entreprendre d'où des inquiétudes légitimes sur le montage financier d'une opération viable économiquement. La liquidation judiciaire n'est pas prononcée à ce jour et le jugement qui oppose le propriétaire au locataire n'est toujours pas prononcé par la cour de Cassation.

13.7 RENTREE SCOLAIRE

Monsieur le Maire cède la parole à Peggy LUTON qui informe que 72 élèves ont été accueillis à la rentrée plus une inscription entre temps avec une situation similaire à l'année dernière sur la répartition des effectifs et une classe à trois niveaux comptabilisant 33 élèves. L'établissement bénéficie du dispositif « plus de maîtres que de classes » avec la venue d'un maître supplémentaire deux jours par semaine. Une décharge administrative sera également demandée au bénéfice du directeur.

Monsieur le Maire présente ses craintes à court et moyen termes en ce qui concerne la stabilité dans le temps des effectifs et ce malgré une demande à la Communauté de Communes de l'île de Ré de porter un programme de logements sociaux dans la Commune.

13.8 – ETUDE DE LA CCI

Monsieur le Maire informe avoir reçu la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) début juillet qui a émis des propositions pour faire une étude sur un an pour obtenir une vue générale des attentes des clientèles mais aussi des commerçants permanents et saisonniers.

Monsieur le Maire ne cache pas que l'étude est onéreuse et des précisions doivent être apportées à la CCI pour bâtir une politique communale en ce domaine. Le groupe de travail sera réuni une fois la proposition acceptée.

13-9 – LOCATION MARAIS

Monsieur le Maire annonce avoir reçu de la part d'un saunier une demande de location d'un marais communal cadastré ZB14 pour l'intégrer à son exploitation.

Le Conseil Municipal actant le principe de mise en location, il délibérera la prochaine fois sur le prix et sur les modalités de location.

13-10 – POINT TRAVAUX

Monsieur le Maire informe de la reprise des chantiers du local et sanitaires du Ventoux et de celui de La Maline dont l'ouverture prévisionnelle est prévue au Printemps 2021.

13-11 – PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 17 octobre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 H 40